

AIDE AUX RECHERCHES GENEALOGIQUES

Les sources les plus connues pour mener à bien des recherches généalogiques sont les registres paroissiaux, les registres d'état civil, les recensements de population, les matricules militaires, pour ne citer que les principales. Mais il y en a beaucoup d'autres !

Ces sources principales ont en commun d'être classées selon un critère géographique (paroisse, commune, bureau de recrutement) et dans l'ordre chronologique. Toute recherche généalogique suppose donc de connaître au moins le nom de la **commune** et la **date** (ou une fourchette de dates).

La recherche peut commencer par la consultation des **instruments de recherche** (menu « rechercher » du site internet), qui permettent de comprendre comment les fonds d'archives sont organisés et de trouver la référence des documents recherchés. Il est fortement recommandé de les consulter avant toute venue dans la salle de lecture aux Archives départementales.

Mais pour faciliter les recherches sur l'histoire familiale, les Archives départementales des Côtes-d'Armor ont **numérisé** un grand nombre de documents. Ces images sont consultables sur notre site internet dans la « [salle virtuelle](#) ». Les documents numérisés sont librement téléchargeables (pour un usage non commercial) et peuvent être imprimés. Ce service en ligne permet de mener un grand nombre de recherches sans se déplacer.

Néanmoins, il ne faut pas oublier que tous les documents ne sont pas numérisés (notamment pour des raisons de conservation, ou parce qu'ils n'ont pas encore été inclus dans le programme de numérisation) : dans ce cas, ils sont communicables dans la salle de lecture (si leur état matériel permet leur manipulation). C'est la consultation des inventaires qui permet de savoir si ces documents existent.

Faire des recherches en ligne dans les registres paroissiaux et d'état civil

Les registres paroissiaux contiennent les actes de baptême, mariage et sépulture de la fin du XV^e siècle à l'année 1792 (attention, les dates peuvent varier suivant les communes).

Les registres d'état civil contiennent les actes de naissance, mariage et décès à partir de 1793.

Une double collection : en 1667, l'ordonnance de Saint-Germain-en-Laye a exigé la tenue des registres paroissiaux en deux exemplaires. C'est toujours le cas aujourd'hui. L'exemplaire original est conservé dans le fonds communal, soit dans la commune (séries GG puis E), soit aux Archives départementales (sous-série 1 E-dépôt). Le 2^e exemplaire, la copie, est versé par le greffe du tribunal aux Archives départementales (sous-série 6 E pour les registres paroissiaux, sous-série 7 E pour les registres d'état civil).

La numérisation a été faite à partir de la collection du greffe, complétée au moyen de la collection communale en cas de lacunes. A ce jour, les actes d'état civil sont en ligne jusqu'à l'année 1920.

Les tables décennales (TD), à partir de 1802-1902, sont des listes de noms de famille, classés par décennie, par ordre alphabétique et par catégorie (nés, mariés, décédés). Elles permettent, à partir d'un nom de famille, de trouver rapidement la date de l'acte recherché ou de vérifier l'existence d'un acte pour une personne ou une famille donnée. Elles sont en ligne jusqu'en 1922. Les Archives départementales conservent la presque totalité des tables décennales couvrant la période 1903-1952, consultables dans la salle de lecture. Pour les tables plus récentes, il faut contacter les mairies concernées.

Conseils en cas de difficulté à trouver un acte :

- **Informations générales sur les paroisses et communes (lacunes, changements de nom,...)** : cliquez sur le point « i » situé à gauche du nom de la commune
- **Le tableau d'indexation par paroisse** (uniquement avant la Révolution française) : ce fichier « pdf » précise, pour la presque totalité des communes, l'emplacement ou l'absence des *registres paroissiaux* par année au sein des lots d'images de notre salle virtuelle. Le lien qui y mène est situé au-dessus de la liste des lots d'images d'une paroisse.
- **Registres déclassés** : des registres ont pu être déclassés au sein des lots d'images à la suite d'une erreur de manipulation lors de l'opération de numérisation. Pour des raisons techniques, nous n'avons malheureusement pas la possibilité de modifier l'ordre des registres sur notre site internet : **référez-vous au point « i » et/ou au tableau d'indexation.**
- **Actes ou registres manquants** : une lacune peut s'expliquer soit par la non-conservation des documents (incendie, inondation, vol) soit par une omission au moment de la numérisation. Si ni le point « i » ni le tableau d'indexation ne font état de l'inexistence du document, vous pouvez nous adresser un courriel, en détaillant votre demande, à l'adresse suivante : archives@cotesdarmor.fr. Une réponse vous sera faite sous un délai d'un mois.
- **Impression des actes** : imprimer les vues sélectionnées nécessite une inscription préalable. Vous trouverez le module d'inscription sur la gauche de la page « Registres paroissiaux et d'état civil ».

Important :

Les registres d'état civil des années 1921 à 1936 (jusqu'à 1958 pour certaines communes), ainsi que les tables décennales des années 1923 à 1952, ne sont pas encore consultables sur le site internet. Cependant, ils sont, pour la plupart, conservés et consultables (en application des délais de communicabilité prévus par le Code du patrimoine, présentés dans la rubrique Découvrir/Consulter/Communication) dans la salle de lecture des Archives départementales des Côtes-d'Armor. Vous pouvez vous assurer de leur existence en consultant les instruments de recherche (menu « Rechercher /état civil » sur le site internet).

Une opération pluriannuelle de numérisation de ces registres postérieurs à 1905 a permis une mise en ligne progressive en 2020-2021.

Les années postérieures sont conservées dans les archives des mairies concernées.

Des outils pour vous aider dans les recherches :

1- GENEARMOR

Généarmor est une base de données issue des travaux conduits par le Centre généalogique des Côtes-d'Armor. Elle permet d'effectuer des **recherches à partir de noms et prénoms** lorsqu'on ne connaît pas la date ou le lieu exact de naissance, mariage ou décès. **Les anomalies qu'il arrive de constater dans Généarmor** sont le plus souvent dues à des erreurs de saisie dans la base de données. C'est le Centre généalogique qui assure la production des données et les éventuelles corrections. Aussi n'est-il pas utile de nous signaler ces erreurs : nous vous demandons de contacter le Centre généalogique des Côtes-d'Armor à l'adresse suivante : anomalie_corail@genealogie22.bzh.

2- SALVINDEX

Le Centre généalogique des Côtes-d'Armor a développé un outil informatique qui permet de gagner du temps lors de la consultation en ligne des registres paroissiaux et d'état civil. Mis à disposition de tous gratuitement, [Salvindex](#) donne un **accès direct aux actes** par commune, par type d'acte et surtout par année, en pointant **vers la première page des registres de l'année demandée** en « Salle virtuelle » sur le site internet des Archives départementales.

Faire des recherches dans les recensements de population

Les recensements de population ont eu lieu selon une **périodicité** globalement quinquennale, les années suivantes : 1836, 1841, 1846, 1851, 1856, 1861, 1866, 1872, 1876, 1881, 1886, 1891, 1896, 1901, 1906, 1911, 1921, 1926, 1931, 1936, 1946, 1954, 1962, 1968, 1975, 1982, 1999, 1999.

Les **listes nominatives**, établies à partir de 1836, sont conservées dans la sous-série 6 M jusqu'au recensement de 1936. Elles sont classées dans l'ordre alphabétique des noms de communes, avec un sous-classement dans l'ordre chronologique des dénombrements de population. A partir de 1946, les listes nominatives sont classées dans la sous-série 18 W.

Où consulter les listes nominatives ?

- de 1836 à 1936, elles ont été numérisées et sont consultables sur notre site internet (rubrique [archives en ligne](#))
- de 1946 à 1975 (date limite de communicabilité d'après la réglementation actuelle), elles sont consultables en salle de lecture.

Faire des recherches dans les registres matricules militaires

Les registres matricules militaires, établis par l'administration militaire en charge du recrutement, contiennent les états signalétiques et des services des conscrits. Ils nous renseignent sur le parcours militaire de ces hommes mais également sur leur physique, leur état de santé, leur degré d'instruction, leurs domiciles successifs..., ce qui en fait une source précieuse sur les individus de sexe masculin.

Ces registres ont été dressés à partir de la classe 1867 (jeunes gens nés en 1847). Ils sont conservés aux Archives départementales des Côtes-d'Armor jusqu'à l'année 1940 (jeunes gens nés en 1920), au sein de la sous-série 1 R ; au-delà, il convient de s'adresser au Centre des archives du personnel militaire, situé à Pau.

Les registres des classes 1867 à 1921 ont été intégralement numérisés et mis en ligne (rubrique [archives en ligne](#)).

Pour commencer la recherche, il faut trouver le bureau de recrutement duquel dépendait la commune où vivait le conscrit au moment du recensement, généralement à l'âge de 20 ans (Guingamp, Saint-Brieuc, Saint-Brieuc Dinan). Une [liste des communes](#) permet de trouver facilement ce bureau de recrutement suivant les époques, sur le site internet des Archives.

Il est à noter que les communes de l'arrondissement de Dinan étaient rattachées au bureau de recrutement de Saint-Malo entre 1867 et 1901 : les registres matricules sont donc conservés aux Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, à l'exception des communes des cantons de Collinée et Merdrignac.

Ensuite la consultation des tables alphabétiques fournit le numéro matricule, qui permet de retrouver le feuillet matriculaire.

Des outils pour vous aider dans les recherches :**1- MATRICULE 22**

La base de données Matricule 22 a été élaborée par le Centre généalogique des Côtes-d'Armor pour faciliter l'accès aux fiches matricules des classes 1867 à 1921 : la recherche est nominative et permet de positionner la recherche sur le début du registre matricule dans la « Salle virtuelle » voire sur la fiche matricule elle-même. <http://www.genealogie22.com/>

2- GRAND MEMORIAL

Le Grand Mémorial est une base de données nationale donnant accès aux fiches matricules des classes 1887 à 1921. Il permet de retrouver des Costarmoricains quel que soit leur département de résidence. <http://www.culture.fr/Genealogie/Grand-Memorial>

Besoin d'aide ?

Le **Centre généalogique des Côtes-d'Armor** est une association fondée en 1985, régie par la loi de 1901, membre de la Fédération française de généalogie. Elle est composée uniquement de bénévoles. Son but est de permettre à des généalogistes amateurs de se rencontrer, de conseiller et de guider les généalogistes débutants, de favoriser l'aide entre ses membres.

Pour tout savoir sur les recherches généalogiques et la façon de les mener à bien, n'hésitez pas à la contacter : Centre généalogique des Côtes-d'Armor – 3 bis, rue Bel Orient – 22000 Saint-Brieuc – 02.96.62.89.00 (permanences de 14 h à 17 h, les lundi, jeudi et vendredi après-midi) – centre.gene22@orange.fr – <http://www.genealogie22.org>).

Si vous n'habitez pas les Côtes-d'Armor, vous pouvez également contacter une association généalogique de votre département. Ces associations dispensent de précieux conseils sur la généalogie, la paléographie et le fonctionnement des sites d'archives.

Toute demande de reproduction de documents formulée auprès des Archives départementales des Côtes-d'Armor devra comporter les renseignements nécessaires pour trouver rapidement les documents : pour une demande d'acte d'état civil postérieur à 1905, il vous appartient d'indiquer de manière précise le nom et le prénom de la personne, la date (année, jour, mois) et le lieu (nom de la commune) de l'acte recherché. Sans ces données, nous ne pouvons donner suite à votre demande.

Car il n'entre pas dans les attributions des Archives départementales de se substituer aux chercheurs amateurs et professionnels dans leurs investigations personnelles.